

MeilleureSCPI.com

Extrait d'identification de la SCPI

à jour au 28 août 2026

IDENTITÉ DE LA SCPI

Dénomination	SCPI AMUNDI SELECTION LOGEMENT
Type	SCPI fiscale
Catégorie principale	Pinel
Catégories secondaires	N/C
Date de création	27/07/2016
SIREN	821 757 317
SIRET (siège)	821 757 317 00010
Visa AMF	n° Visa n°16-14
Société de gestion	Amundi Immobilier
Type de capital	fixe

CAPITAL ET PATRIMOINE

Capitalisation	44 527 000,00 €
Nombre de parts	44 527
Nombre d'associés	962
Valeur de réalisation par part	924,54 €
Valeur de reconstitution par part	976,64 €
Nombre d'actifs immobiliers	0
Surface du patrimoine	3 644 m²
Taux d'occupation financier	N/C
Ratio d'endettement	N/C

SOUSCRIPTION, DISTRIBUTION ET ACCESSIBILITÉ

Minimum de souscription	10 parts	Fréquence des dividendes	Trimestriel
Durée de placement conseillée	15	Indicateur de risque (DIC)	N/C
Souscription en ligne	N/C	Souscription à crédit	N/C
Versements programmés	Non	Démembrement	Non
Éligibilité en assurance vie	Non	Prix de souscription	1 000,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS

Frais de souscription HT	N/C	Frais de souscription TTC	10,00 %
Frais de gestion HT annuels	N/C	Frais de gestion TTC annuels	12,00 %
Commission d'acquisition HT	N/C	Commission de suivi des travaux HT	N/C
Arbitrage — plus-value HT	N/C	Arbitrage — volume HT	N/C
Arbitrage — moins-value TTC	N/C	Commission de retrait	N/C
Cession de parts TTC — avec intervention	N/C	Cession de parts TTC — sans intervention	N/C
Transmission à titre gratuit TTC	N/C		

PERFORMANCE ET DISTRIBUTION

Taux de distribution	N/C	TRI 10 ans	N/C
TRI 5 ans	N/C	TRI 15 ans	N/C
Taux d'occupation immobilier	N/C	Nombre de locataires	N/C
Taux de recouvrement	N/C	TRI cible	N/C

INTERVENANTS ET LABELS

Société de gestion	Amundi Immobilier
Dépositaire	CACEIS BANK FRANCE
Commissaire aux comptes	CABINET MAZARS
Label ISR immobilier	N/C
Classification SFDR	N/C
Prise en compte des incidences négatives (PAI)	N/C

STRATÉGIE DE GESTION

Les études réalisées par les équipes de Recherches et Stratégie de la Société de Gestion participent également à la définition des critères de sélection et d'investissement de la SCPI : – Critères géographiques : biens immobiliers situés dans les bassins de forte activité économique (Paris, Région parisienne, Grandes métropoles régionales), principalement sur les zones A, A bis et B1, selon le zonage établi par l'arrêté du 1er août 2014 (modifié par l'arrêté du 30 septembre 2014). – Critères de sélection des immeubles et appartements favorisant la qualité de construction : une nature, une taille, une configuration, une localisation et un environnement de services correspondant aux besoins actuels des familles. – Critères de sélection des constructions à consommation énergétique optimisée (Pour les logements neufs, les logements respecteront la réglementation thermique 2012 où bénéficieront du label "BBC 2005" pour les logements ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire avant le 1er janvier 2013. Pour les logements anciens, les logements bénéficieront, du label "haute performance énergétique rénovation, HPE rénovation 2009" ou du label "bâtiment basse consommation énergétique rénovation, BBC rénovation 2009"). – Critères de sélection permettant d'optimiser le niveau d'occupation des immeubles ainsi que leur liquidité au moment de la revente. Il est toutefois rappelé que ni le rendement ni le capital de la SCPI ne sont garantis. Ils dépendent de l'évolution à la hausse comme à la baisse du marché de l'immobilier résidentiel en France métropolitaine. La décision d'investissement appartient à la Société de Gestion. Cette dernière veille à la sécurisation des opérations dans l'intérêt des porteurs de parts. La mise en oeuvre opérationnelle de cette politique d'investissement repose sur un processus de sélection impliquant : – une revue des opportunités d'investissement sur le marché français, – une sélection détaillée immeuble par immeuble, lot par lot, appartement par

appartement, – le développement avec des promoteurs de projets immobiliers correspondant à nos critères de sélection et d'exigence, – un audit financier, technique et juridique détaillé de tout projet avant son acquisition. AMUNDI SÉLECTION LOGEMENT s'appuiera sur les compétences d'un Assistant Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et d'un fiscaliste afin de veiller au suivi de la bonne exécution des constructions et/ou des travaux réalisés sur les immeubles jusqu'à leur parfait achèvement ainsi qu'à leur conformité aux regards des contraintes réglementaires "Pinel" et du cahier des charges spécifié au moment de l'acquisition des immeubles (respect des budgets et des plannings notamment). Dans ce cadre, la SCPI et ses souscripteurs bénéficieront d'un accompagnement sur les questions fiscales ponctuelles pouvant survenir au cours de la phase d'investissement et d'exploitation du patrimoine. Leur rémunération sera directement prise en charge par la SCPI.

SOURCES

Identité, capital et gouvernance : documentation de la société de gestion et registre national des entreprises — visa et agréments : Autorité des marchés financiers — chiffres de collecte, d'occupation et de patrimoine : dernier bulletin trimestriel publié — frais et conditions de souscription : note d'information et document d'informations clés. Fiche produit :

<https://www.meilleurescpi.com/scpi/scpi-fiscales/f39694-scpi-amundi-selection-logement/>

Avertissement. La SCPI est un placement de long terme, à horizon minimum recommandé de huit ans. Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis, la valeur de la part et les distributions pouvant varier à la hausse comme à la baisse. La liquidité des parts n'est pas garantie et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant toute souscription, prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du document d'informations clés et du dernier rapport annuel.